**SEM Paul BIYA**

Président de la République

Présidence de la République

Palais de l’Unité – 1000 Yaoundé

Cameroun

Monsieur le Président de la République,

À la suite d’informations reçues de l’ACAT-France, j’ai été informé de la libération de Paul Chouta, journaliste et blogueur, qui avait été arrêté le 28 mai 2019, sans mandat, à Yaoundé, à la suite d’une plainte déposée contre lui pour diffamation et diffusion de fausses nouvelles*».*

Cette nouvelle me réjouit mais je reste préoccupé par les poursuites trop souvent engagées contre des journalistes par la justice camerounaise et la disproportion entre les actions qu’ils mènent et la répression qu’ils subissent.

Paul Chouta a été maintenu en détention pendant plus de deux ans, dans une prison habituellement réservée aux auteurs des crimes les plus graves pour avoir simplement voulu informer le public d’une situation qu’il estimait d’intérêt général. Le groupe de travail des Nations-Unies sur la détention arbitraire avait été saisi de sa situation afin qu’il se prononce sur le caractère arbitraire de sa détention.

Je vous demande de veiller à ce que ce type de poursuite cesse, de ne plus criminaliser les voix de celles et ceux qui veulent informer leurs concitoyens, et de tout entreprendre pour que les journalistes encore détenus retrouvent la liberté.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, à l’expression de ma haute considération.